



Depuis quelques mois, le réseau de galeries d'art à vocation pédagogique se déploie sur le territoire académique. Les programmes de lycée mettent désormais l'accent sur la compétence « EXPOSER ». Enfin, de nouveaux partenariats s'envisagent ici et là avec comme objectif partagé l'organisation d'expositions dans les établissements scolaires.

### Une exposition au collège ou au lycée en 2019-2020 ?

Aux côtés des nombreuses possibilités déjà existantes, le dispositif [EXPOSER InSitu](#) favorise l'inscription et la mise en **relation directe** des artistes et des établissements scolaires.

Il s'agit dès lors pour des artistes de la région étendue de **proposer une exposition de leurs œuvres** au sein d'un établissement scolaire du second degré (collège et lycée).

Le rectorat accompagne les équipes pédagogiques via les ressources publiées en ligne dans la rubrique [galerie de l'espace disciplinaire arts plastiques du site académique](#)

**La DRAC accompagne et finance** les artistes prêteurs. L'association l'Esprit du lieu assure la collecte des candidatures et la rémunération des artistes.

Le projet d'exposition (contenu artistique, conditions techniques, calendrier, médiation...) est défini entre l'artiste et l'établissement d'accueil. Un modèle de convention est proposé en ligne.

#### Pour postuler **AVANT LE 10 JUIN 2019** :

- Si vous souhaitez être candidat pour accueillir une exposition dans votre établissement du second degré, il convient de renseigner et d'envoyer la fiche « espace d'accueil » du réseau InSitu, à l'association esprit du lieu : voir [Espace établissement](#).
- Si vous connaissez des artistes, vous pouvez [les inviter à proposer un projet d'exposition](#) dans « espace artiste ».

Fin juin - début juillet, les établissements choisiront les expositions qu'ils pourront accueillir au cours de l'année. Le comité DRAC/Rectorat validera leur demande fin septembre 2019.

Pour en savoir plus : <http://lespritudulieu.fr/exposer-insitu/>

- Pour retrouver les dernières pages d'accueil : [kiosque](#)
- Attention : Inscription aux préparations concours de recrutement (Capes et agrégation interne) **AVANT le 28 AVRIL : ICI**

**Jean-Pierre Marquet**

Inspecteur d'Académie  
Inspecteur Pédagogique Régional  
arts plastiques - cinéma audiovisuel

Rectorat de Nantes - 4, rue de la Houssinière- BP 72616 44326 NANTES Cedex